



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation du personnel de la petite enfance

Question écrite n° 11535

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir du secteur de la petite enfance en France. La crèche est de loin le mode de garde préféré des Français car elle garantit une socialisation, une intégration optimale de l'enfant et un atout pour le développement des générations futures. Or actuellement, seule la moitié des demandes en crèches est satisfaite. Aussi, elle souhaitait connaître son opinion concernant la proposition de plusieurs entreprises de crèches de compter les formations diplômantes, apprentis, alternants, valorisation des acquis de l'expérience (VAE), dans le taux d'encadrement de la catégorie du diplôme qu'ils préparent. Aujourd'hui, l'apprentissage et l'alternance ne sont pas assez mis en valeur dans le secteur alors qu'il y a un déficit de personnel qualifié en Île-de-France et dans certaines régions. En les responsabilisant ainsi, on augmente les chances qu'ils restent dans le secteur une fois le diplôme acquis. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11535

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7076

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)